Procès-verbal

CONSEIL DE VILLAGE DES BIOUX

du 24 septembre 2026 à 20h00 à la salle des sociétés

Présidence : M. Laurent Tièche

Scrutateurs : Mme Marie-Josèphe Berney, M. Steve Pittet

Excusés : Mmes Carole Bento, Claudine Rochat, Patricia Chapparo Cabre ; MM Louis-François Berney, Jean-Paul Poget, Alain Rochat

Absents : Mmes Hélène Cardinaux, Monique Dufour, Georgette Waeber ; MM Bertrand Mouquin, Grégory Pittet

16 Conseillères et Conseillers sont présents, le quorum est atteint ; l'Assemblée a été convoquée régulièrement, donc elle peut siéger valablement.

Quatre membres du Conseil Exécutif sont présents.

M. Laurent Tièche, Président, ouvre la séance à 20h00, et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux futurs membres du Conseil ainsi qu'au public.

Il demande à l'Assemblée de se lever, afin de permettre à ceux qui le désirent d'invoquer la présence de Dieu sur nos travaux.

Ordre du Jour

1. Accueil
2. Appel, Quorum (éventuellement Assermentation)
3. Approbation du PV de la séance du 11 juin 2026
4. Communication du bureau
5. Préavis 02/2026_Impôt de Village pour les années 2027-2028
6. Préavis 03/2026_Traitement du Conseil exécutif
7. Préavis 04/2026_Acquisition et la vente d'immeuble
8. Préavis 05/2026_Autorisation de plaider
9. Information du Conseil exécutif
10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité du Conseil du Village.

2. Appel, Quorum (éventuellement Assermentation)

L'appel est fait par la secrétaire. Le quorum est atteint.

3. Approbation du PV du 11 juin 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par Conseil de Village.

4. Communication du bureau

Président, M. Laurent Tièche

- Informe l'Assemblée que les deux nouveaux membres du Conseil exécutif ont été assermentés la semaine précédente.
- Relève que ce début de législature a été quelque peu mouvementé et exprime le souhait que la situation soit désormais plus sereine.
- Indique que le Bureau s'est réuni une fois afin notamment de discuter des différents préavis soumis au Conseil de Village.
- Relève que la collaboration et l'entente au sein du Bureau se déroulent très bien.

5. Préavis n° 02/2026_Impôt de Village pour les années 2027-2028

Conseiller, Mme Eloïse Golay (membre)

- Lecture du rapport de la Commission

Président, M. Laurent Tièche

- Ouverture de la discussion.

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- Demande pour quelle raison le préavis porte uniquement sur les années 2027 et 2028, alors qu'une nouvelle période de cinq ans débutera avec la nouvelle commune.

Président CE, M. Henrique Dias Mendes

- Explique que, conformément aux règles applicables en matière d'impôt de Village, l'arrêté d'imposition peut être établi pour une ou deux années.
- Indique que le Conseil exécutif propose de maintenir le système actuel pour deux années, soit 2027 et 2028, et que la convention de financement avec la nouvelle commune serait également conclue pour cette période.
- Précise qu'en 2028, le Conseil exécutif devra déterminer s'il propose de maintenir ou de supprimer l'impôt de Village et qu'une nouvelle convention de financement devra alors être négociée pour les années suivantes.

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- Demande si le Conseil de Village devra à nouveau se prononcer à la fin de l'année 2028 sur le système de financement du Village.

Président CE, M. Henrique Dias Mendes

- Confirme qu'une nouvelle discussion devra avoir lieu à cette échéance.

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- Relève que le rapport de la Commission présente les conséquences financières des différentes variantes, mais demande quels documents ont permis d'établir ces conséquences.
- Souhaite notamment connaître le plan d'investissement envisagé pour les prochaines années, en citant notamment les travaux liés à la boulangerie, à l'école, à la chapelle ainsi qu'aux installations d'eau et d'électricité dans les alpages.
- Demande également quel est le taux d'endettement actuel du Village et quelles seraient les conséquences des différentes variantes sur celui-ci.

Président CE, M. Henrique Dias Mendes

- Explique que le plan d'investissement sera présenté au Conseil de Village lors de la séance prévue au mois de novembre.
- Précise que le contenu de ce plan dépend de la décision prise lors de la présente séance concernant le mode de financement du Village après la fusion.
- Indique que, dans le cas de l'acceptation de la variante B, le Conseil exécutif pourra préparer le plan d'investissement en collaboration avec le Comité de pilotage de la fusion. Dans le cas contraire, les priorités et les projets devront être rediscutés en fonction du financement qui sera accordé au Village.
- Précise qu'il n'est dès lors pas possible de présenter aujourd'hui un plan d'investissement définitif.
- Indique que, selon les derniers chiffres disponibles, soit à fin 2025, le taux d'endettement du Village des Bioux s'élève à environ 153 %.
- Relève que l'endettement a déjà été réduit de manière significative entre 2018 et 2024 et que l'objectif demeure de poursuivre progressivement cette réduction, sans urgence particulière à ce jour.
- Mentionne plusieurs investissements qui devront néanmoins être envisagés, notamment le remplacement des frigos de la boulangerie, les chemins d'accès à la Coche et au Grand Essert, le poids du Grand Essert, ainsi que différents travaux concernant l'église et les infrastructures du Village.
- Indique que ces différents éléments seront intégrés au plan d'investissement et au programme de législature qui seront présentés au Conseil de Village.

Président, M. Laurent Tièche

- Relève que la dernière phrase des conclusions du rapport, demandant que la convention de financement soit présentée au Conseil de Village, aurait pu constituer une quatrième conclusion et être ainsi soumise au vote.
- Souligne que, sous sa forme actuelle, cette phrase constitue une demande de la Commission mais ne revêt pas le même caractère qu'une conclusion soumise au vote.

Président CE, M. Henrique Dias Mendes

- Confirme que le Conseil exécutif entend travailler de manière transparente et que la convention de financement sera présentée au Conseil de Village.
- Indique que cette convention devrait être disponible pour la séance du mois de novembre, après les discussions avec le Comité de pilotage de la fusion.
- Précise que, si le document n'est pas trop volumineux, il pourra éventuellement être transmis avec la convocation à la prochaine séance.

Président, M. Laurent Tièche

- La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Président, M. Laurent Tièche

- Lecture des conclusions
- Vote da la conclusion 1 : rejet de la variante A – autonomie financière complète
 - 15 oui
 - 0 non
 - 0 abstention

 La variante A est rejetée à l'unanimité.
- Vote de la conclusion 2 : acceptation de la variante B – autonomie financière partielle

- 15 oui
- 0 non
- 0 abstention

La variante **B, avec maintien du taux actuel de trois points d'impôt et conclusion d'une convention de financement avec la nouvelle commune, est acceptée à l'unanimité.**

- Vote de la conclusion 3 : rejet de la variante C – dépendance complète
 - 15 oui
 - 0 non
 - 0 abstention

La variante C est rejetée à l'unanimité.

Remerciement aux membres de la Commission pour le rapport.

6. Préavis n° 03/2026_Traitement du Conseil Exécutif

Conseiller, M. Raphaël Golay (membre)

- Lecture du rapport

Président, M. Laurent Tièche

- Ouverture de la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Président, M. Laurent Tièche

- Lecture des conclusions
- Vote du Préavis
 - 15 oui
 - 0 non
 - 0 abstention

Le Préavis 03/2026 est accepté à l'unanimité.

Remerciement aux membres de la Commission pour le rapport.

7. Préavis n° 04/2026_Acquisition et la Vente d'Immeuble

Conseiller, Mme Esther Tièche (rapporteur)

- Lecture du rapport

Président, M. Laurent Tièche

- Ouverture de la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Président, M. Laurent Tièche

- Lecture des conclusions

- Vote du Préavis

- 15 oui
- 0 non
- 0 abstention

Le Préavis 04/2026 est accepté à l'unanimité.

Remerciement aux membres de la Commission pour le rapport.

8. Préavis n° 05/2026_Autorisation de plaider

Conseiller, Mme Esther Tièche (rapporteur)

- Lecture du rapport

Président, M. Laurent Tièche

- Ouverture de la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Président, M. Laurent Tièche

- Lecture des conclusions
- Vote du point 1 du rapport du Préavis
 - 14 oui
 - 0 non
 - 1 abstention

Le point 1 du rapport du Préavis 05/2026 est accepté à la majorité.

Remerciement aux membres de la Commission pour le rapport.

- Vote du point 2 et 3 du rapport du Préavis
 - 15 oui
 - 0 non
 - 0 abstention

Les points 2 et 3 du rapport du Préavis 05/2026 sont acceptés à l'unanimité.

Remerciement aux membres de la Commission pour le rapport.

9. Information du Conseil exécutif

Président du Conseil exécutif, M. Henrique Dias Mendes

- Remercie le Conseil de Village pour l'acceptation des quatre préavis ainsi que pour sa confiance.
- Souhaite la bienvenue à M. Nelson Domingos Bento et souhaite un bon retour à M. Ludovic Rochat.
- Indique que le Conseil exécutif est désormais à nouveau complet avec cinq membres.
- Informe que la répartition des dicastères a été fait et sera prochainement publiée sur le site internet du Village des Bioux.
- Présente un retour sur la passation entre les deux législatures.
 - Indique qu'aucune rencontre n'a pu avoir lieu avec l'ancien Président du Conseil exécutif et son ancienne Vice-Présidente, malgré plusieurs

propositions, afin d'assurer la transmission des dossiers et des affaires courantes.

- Relève que certains documents relatifs notamment aux locations du collège des Bioux ont été retrouvés dans un classeur et que les clés de l'ancien Président du Conseil exécutif ont été retrouvées posées sur la table du Conseil exécutif, après qu'une mise en demeure lui a été adressée par la Préfecture.
- Remercie Mme Patricia Chapparo Cabré pour avoir repris, dans ce contexte, la gestion des locations et du collège. Le travail qui a été effectué, est colossal afin de mettre en place des procédures permettant désormais à tout membre de l'Exécutif d'assurer cette gestion.
- Concernant la conciergerie du collège, indique que le contrat avec CTA Services a été interrompu à son entrée en fonction et que Dougoud Service reste en place dans l'intervalle. Explique que cette décision fait suite à la demande du Conseil de Village de préparer un cahier des charges et de procéder à un appel d'offres, lequel fera l'objet d'un préavis soumis au Conseil de Village. Indique que le contrat avec CTA Services avait été signé le 25 juin 2026, alors que la séance du Conseil de Village au cours de laquelle le sujet avait été discuté avait eu lieu à la mi-juin.
- Concernant les travaux réalisés à la Coche, notamment au Creux du Feu, présente ses excuses au Bureau et à la Commission de gestion pour les conditions dans lesquelles l'inauguration a été organisée. Indique que le Conseil exécutif souhaite organiser l'année prochaine une visite des montagnes afin de permettre aux membres du Conseil de Village de découvrir les différents travaux et installations réalisés. Les membres du Bureau, de la Commission de gestion et du Conseil de Village qui le souhaitent seront les Bienvenus. Informe M. Kim-Michael Berney qu'un apéro sera organisé à la Coche.
- Concernant l'église des Bioux, explique que le contrat de M. Tamaro avait été résilié au cours de l'année précédente et que l'entretien de l'église avait ensuite été pris en charge par Mme Nadia Revoli. À la suite du départ de cette dernière au 1er juillet, le Conseil exécutif a repris contact avec M. Tamaro, qui a accepté de reprendre la fonction de concierge de l'église des Bioux, aux mêmes conditions qu'auparavant. Indique que cette solution donne satisfaction à la paroisse protestante et que M. Tamaro est désormais en fonction.
- Concernant le réseau d'eau, informe avoir participé à une séance avec M. Patrick Berkhold et le bureau d'études afin de faire le point sur le projet. Explique que le projet initial, auquel le Village des Bioux avait renoncé, était estimé à environ CHF 460'000.00 avant prise en compte des éventuelles subventions. Après analyse du projet, le montant estimatif a pu être ramené à environ CHF 250'000.00, toujours avant subventions. Précise que le projet concerne notamment l'amenée d'eau potable à plusieurs chalets et installations, notamment à la Pièce à Ferdinand, à la Coche, au Grand Essert et à Pièce à Neveu. Relève que l'amenée d'eau potable à certains chalets ou installations constituera à terme une obligation et qu'il convient dès lors de rechercher une solution permettant de réaliser ces travaux. Indique qu'aucune décision de financement n'a encore été prise et que des discussions devront avoir lieu avec les différentes parties concernées, notamment lorsque les conduites traverseront le territoire du Village des Bioux. Précise que le Conseil exécutif a rouvert le dialogue avec les personnes et organismes concernés afin de rechercher un accord sur le financement du projet. Souligne qu'un éventuel montant de CHF 250'000.00 ne tient pas compte des éventuelles

subventions et qu'il convient de ne pas considérer celles-ci comme acquises avant leur confirmation. Précise que tout projet définitif fera l'objet d'un préavis soumis au Conseil de Village. Confirme enfin que toutes les décisions importantes prises par le Conseil exécutif continueront à être communiquées au Conseil de Village.

- Invite les membres du Conseil à contacter directement l'Exécutif en cas de question ou de besoin d'information et à privilégier cette démarche plutôt que de se fier aux informations circulant de manière informelle.
- Concernant l'assurance de protection juridique, informe qu'une étude est déjà en cours depuis le mois de juillet. Explique que cette démarche est particulière compte tenu de la nature du Village des Bioux, assimilé à une collectivité publique, et qu'il convient notamment de s'assurer que la couverture englobe les activités publiques ainsi que la responsabilité personnelle des membres du Conseil exécutif dans le cadre de leurs décisions. Indique que, si les démarches avancent comme prévu, une proposition pourra être présentée au Conseil de Village lors de la séance de novembre.

Conseil exécutif, M. Georges-André Rochat

- Informe le Conseil d'une coupe de bois effectuée durant le mois de juillet entre les Replats et la Pièce à Ferdinand. Indique avoir constaté, lors d'une visite sur place après les travaux, un état de la forêt qu'il juge insatisfaisant. Explique avoir demandé des explications au garde forestier et à l'inspecteur et avoir discuté avec eux des méthodes utilisées lors de cette coupe. Relève notamment la question du bois laissé sur place dans le cadre des mesures liées à la biodiversité. Souhaite que les membres du Conseil puissent se rendre sur place afin de constater eux-mêmes l'état des lieux et propose que ce point puisse être repris lors d'une prochaine séance. Indique que, pour les prochaines coupes, un cahier des charges devra être établi et respecté, avec un contrôle des travaux réalisés.

Conseil exécutif, M. Nelson Domingos Bento

- Indique qu'étant nouvellement arrivé au sein du Conseil exécutif, il prend actuellement connaissance des différents dossiers. Mentionne notamment certains projets en cours et indique que des solutions provisoires sont recherchées dans l'attente de décisions définitives.

Conseil exécutif, M. Ludovic Rochat

- Précise, concernant le projet d'amenée d'eau, que les discussions menées précédemment avaient fait ressortir le caractère nécessaire de ces travaux. Indique que le financement doit encore être déterminé, mais que l'amenée d'eau devra à terme être réalisée.
- Signale également que le réfrigérateur de la boulangerie est arrivé en fin de vie et devra être remplacé rapidement.

10. Divers et propositions individuelles

Président, M. Laurent Tièche

- Ouverture de la discussion

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- Revient sur la réunion consacrée à l'examen des comptes 2025 et indique que la Commission de gestion avait demandé à consulter les différents contrats de location, notamment ceux concernant la boulangerie, l'appartement et l'école. Relève que seul un ancien contrat relatif à la boulangerie, datant d'environ 2010, avait alors pu être retrouvé facilement. Souhaite que les documents soient désormais correctement classés et accessibles et exprime sa confiance dans le nouveau Conseil exécutif pour assurer un meilleur suivi administratif des dossiers.

Président du Conseil exécutif, M. Henrique Dias Mendes

- Rassure le Conseil et confirme que les contrats seront mis à disposition. Précise qu'un contrat existe notamment pour la boulangerie avec le locataire actuel, ainsi que les documents relatifs aux modifications intervenues concernant le loyer. Explique que la situation du collège est plus particulière, le bail ayant été conclu à l'origine entre l'association scolaire et la Commune de L'Abbaye. Indique qu'une demande sera faite afin d'obtenir une copie du bail, même si sa transmission pourrait s'avérer plus complexe compte tenu de la structure contractuelle existante. Confirme que les autres baux et contrats concernant notamment les appartements et les locaux du Village existent et seront accessibles au Conseil.

Conseillère, Mme Eloïse Golay

- Indique que l'association scolaire va être dissoute à la fin de l'année. Demande si un nouveau contrat va être fait.

Président du Conseil exécutif, M. Henrique Dias Mendes

- Explique que la dissolution de l'association scolaire dans le cadre de la fusion nécessitera de clarifier la situation contractuelle du collège. Indique qu'un nouveau bail devra vraisemblablement être établi pour 2027 et les années suivantes. Précise que les conditions de location des établissements scolaires sont en partie déterminées par les autorités compétentes et que le montant du loyer devrait rester dans un ordre de grandeur similaire à celui actuellement appliqué.

Conseiller, M. Daniel Rochat

- Souligne l'importance de mettre rapidement en place une assurance de protection juridique. Relève que, dans le contexte de la future commune, le Village pourrait être amené à devoir défendre ses intérêts dans différents dossiers. Encourage dès lors le Conseil exécutif à poursuivre rapidement les démarches déjà entreprises. Mentionne plusieurs situations ayant nécessité des consultations externes et relève que les démarches administratives et juridiques peuvent rapidement générer des frais importants. Propose que, si nécessaire, une séance extraordinaire puisse être organisée afin de permettre au Conseil de Village de se prononcer rapidement sur la conclusion d'une assurance.

Président du Conseil exécutif, M. Henrique Dias Mendes

- Prend note de la demande.

Président, M. Laurent Tièche

- La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Président remercie les participants pour leur engagement et leur participation active.

La séance est levée à 20h59.

Après la clôture de la séance, les membres du Conseil de Village et du Conseil exécutif décident que les prochaines séances auront lieu à 19h00.

Prochaine séance : **jeudi 19 novembre 2026 à 19h00 à la salle des sociétés.**

Le Président	La Secrétaire
Laurent Tièche	Aline Morel